

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Désignation

La société **SCIMABIO INTERFACE** est un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au **5 rue des Quatre Vents – Les Cyclades B- 74200 Thonon-les-Bains**, SIRET 803 933 126 00010, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 84 74 03 226 74 auprès de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de la région Rhône-Alpes-Auvergne (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat).

SCIMABIO INTERFACE met en place et dispense des formations inter et intra-entreprises, en Haute-Savoie, Rhône-Alpes et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

SCIMABIO INTERFACE est en cours de certification QUALIOP1.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par **SCIMABIO INTERFACE** pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis, convention et certificat

Pour chaque formation, **SCIMABIO INTERFACE** s'engage à fournir un devis et/ou une convention de formation professionnelle au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Une feuille d'émargement sera signée tout au long de la formation. A l'issue de la formation, **SCIMABIO INTERFACE** remet un certificat de réalisation de la formation au client.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros nets de taxes. Nos formations sont exonérées de TVA (en application de l'article 261-4-4° du Code général des impôts).

Pour les formations en présentiel, un acompte de 30% est demandé à la commande et le solde est à régler à réception de facture, à la fin de la prestation. Pour les formations en distanciel (Webinar), le paiement est à effectuer intégralement lors de l'inscription en ligne avant la formation.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard égales au taux directeur semestriel de la Banque centrale européenne (BCE), en vigueur au 1er janvier ou au 1er juillet, majoré de 10 points. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En cas de retard de paiement lors d'une transaction entre professionnels, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement s'ajoutera automatiquement aux pénalités de

retard. Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sur justification peut être demandée.

C'est notamment le cas pour le recours à un cabinet chargé des relances et mises en demeure.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO (opérateur de compétences) ou un FAF (fonds d'assurance formation), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription.

SCIMABIO INTERFACE n'acceptant pas la subrogation de paiement par l'OPCO ou le FAF, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client, qui demandera ensuite le remboursement auprès de son OPCO/FAF, selon l'accord de prise en charge obtenu.

Dédommagement, réparation ou dédit en cas d'annulation ou d'interruption de la formation *

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début de la formation,

- dans un délai d'au moins 30 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, aucune somme ne sera demandée au titre de dédommagement, réparation ou dédit.
- Dans un délai compris entre 30 jours et 1 semaine avant le début de la formation : 30 % du coût total de la formation est dû (non-restitution de l'acompte).
- Dans un délai inférieur à 1 semaine avant le début de la formation : 50 % du coût total de la formation est dû.

En cas d'interruption de la formation

Toute session de formation commencée est dûe dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au client par **SCIMABIO INTERFACE**. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de **SCIMABIO INTERFACE** distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation.

** Les sommes perçues au titre de dédommagement ne sont pas imputables sur l'obligation de participation de l'employeur au titre de la formation professionnelle continue et ne peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.*

Celles-ci sont spécifiées sur la facture, ou font l'objet d'une facturation séparée et ne doivent pas être confondues avec les sommes dues au titre de la formation.

Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle.

Non-réalisation de prestation de formation

En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou en cas de force majeure, **SCIMABIO INTERFACE** ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation de la part de l'organisme de formation, **SCIMABIO INTERFACE** remboursera au bénéficiaire de la formation les sommes indûment perçues de ce fait.

Sous-traitance

L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

Condition de participation formation présentielle

Les participants aux formations réalisées sont tenus de respecter le règlement intérieur de **SCIMABIO INTERFACE**, joint à l'avis d'admission.

Si la formation se déroule hors des locaux de **SCIMABIO INTERFACE**, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur.

La reproduction, le prêt, la location et plus généralement toute utilisation ou toute diffusion à but commercial ou non des supports de cours remis au stagiaire sont expressément interdits, sauf autorisation écrite de la part de la société **SCIMABIO INTERFACE**.

Protection des données personnelles

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à **SCIMABIO INTERFACE** sont utilisées exclusivement pour le traitement de l'inscription et le suivi de la formation.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concerne.

Le client reconnaît avoir pris connaissance de la politique de protection des données personnelles et consent à ce que ses données soient collectées et utilisées, sachant que celles-ci seront traitées de manière strictement confidentielle.

En saisissant ses informations et ses coordonnées sur le site internet de **SCIMABIO INTERFACE**, le client reconnaît accepter recevoir des informations/ publications de la part de la société par mail ou téléphone. Il est libre de se désinscrire à tout instant.

SCIMABIO INTERFACE informe le client qu'il peut être effectué sur le site internet un suivi de la fréquentation. Pour cela, recours peut être fait à des outils tels que Google Analytics. Ces données, non nominatives, permettent d'améliorer l'expérience d'utilisation des sites Internet, et personnaliser les sites en fonction des demandes fréquentes des utilisateurs.

Communication et publicité

Par l'acceptation des présentes conditions générales, le client et/ou participant consent à ce qu'il puisse être filmé ou photographié durant les formations organisées par **SCIMABIO INTERFACE**. Il autorise **SCIMABIO INTERFACE** à faire usage des photographies prises dans le cadre des formations dans sa communication externe (post réseaux sociaux, articles sur le site internet). Ce, sauf disposition contraire à la demande du client.

SCIMABIO INTERFACE se réserve le droit de communiquer sur les prestations réalisées pour le compte de ses clients et de citer ces derniers dans la liste de ses références commerciales. Ce, sauf disposition contraire à la demande du client.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société **SCIMABIO INTERFACE** et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée.

En cas de réclamation, veuillez nous solliciter par écrit à l'adresse mail suivante : formation@scimabio-interface.fr

À défaut de résolution amiable, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Thonon-les-Bains.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et déclare les accepter sans réserve en passant commande, en signant le devis ou la convention de formation.